

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE GRENOBLE

16/11/2022

N° E22000187 /38

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commission ou commissaire

CODE : 1

Vu enregistrée le 08/11/2022, la lettre par laquelle Monsieur le maire de Charancieu demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet:

Projet de modification du plan local d'urbanisme de la commune de Charancieu (Isère) ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2022 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Madame Jacqueline MASSON est désignée en qualité de commissaire enquêtrice pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, la commissaire enquêtrice est autorisée à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à Monsieur le maire de Charancieu et à Madame Jacqueline MASSON.

Fait à Grenoble, le 16/11/2022

Le Président,

Jean-Paul WYSS